HyFlex® 11-518

FICHE TECHNIQUE

Protection contre les coupures

Date d'impression 26-11-2018

Matériau du gant

- Polyuréthane (Matériau de l'enduction)
- Dyneema® Diamond Technology (Matériau du support tricoté)
- Nylon (Matériau du support tricoté)
- Spandex (Matériau du support tricoté)

Ingrédients potentiellement dangereux

Agents sensibilisants

 Protéines de caoutchouc naturel (au niveau du poignet tricot élastique)

Seul un très faible nombre d'utilisateurs risquent d'être sensibilisés à cet ingrédient présent dans le gant et, par conséquent, de développer une irritation ou une réaction allergique.

Règlement REACH 1907/2006

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Déclaration de conformité au règlement REACH sur le site Web d'Ansell.

Propriétés

- Excellent confort
- Excellentes propriétés physiques
- Excellente résistance à la perforation
- Sans silicone ni plastifiants

Données d'essai EN

	а	b	С	d	е	f	
EN388:2003	3	3	3	1			
EN388:2016	3	X	3	1	В		

Conformité européenne

Gants conformes aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et aux normes européennes EN 420:2003 + A1:2009 et EN 388:2003.

Ils sont classés comme gants d'usage intermédiaire (c.-à-d. protection contre les risques intermédiaires).

Attestation de type CE pour le produit final délivrée par CENTEXBEL (0493) Technologiepark 7 B-9052 Zwijnaarde

Application et limites d'utilisation

Ne pas utiliser comme protection contre les flammes, ni comme protection thermique à des températures < -25 °C ou > 100 °C Protection (mécanique) des mains dans les applications moyennes

Conservation

Conserver à l'abri des sources d'ozone et des flammes.
 Conserver à l'abri des rayons du soleil, dans un endroit frais et sec.

Construction	Matériau du support	Jauge	Matériau de l'enduction	Finition	Modèle de manchette	Couleur	Tailles EN	Longueur (mm)	Conditionnement
Tricoté	Dyneema® Diamond Technology	18	Polyuréthane	Paume enduite	Poignet tricot	Bleu	6,7,8,9,10,11	210-265	12 paires par sachet, 12 sachets par carton
	Nylon Spandex								

La longueur est en deçà des exigences de longueur totale minimum du gant des normes européennes. C'est pourquoi le gant porte la mention « convient à un usage spécifique ».

